

## LA SOCIETE FUNERAIRE DE KUTNO AU DEBUT DU 19EME SIECLE

par Lipman COMBER

### Une image de la vie culturelle juive dans une ville polonaise au début du 19ème siècle

Au début du 19<sup>ème</sup> siècle, Kutno faisait partie des plus grandes communautés juives, et dans le département de Varsovie auquel appartenait Kutno, c'était, à l'exception de la capitale, Varsovie, la plus grande communauté. Ainsi, par exemple, en 1800, la population juive se composait de 1401 âmes, tandis que les chrétiens n'en comptaient que 887.<sup>1</sup>

De plus, ses riches résidents jouent un rôle assez important. Nous apprenons que le rabbin Moshe Szmulewicz de Kutno est choisi en 1807 par le président de la ville de Varsovie pour être le syndic de la communauté juive (une personne qui gère les affaires d'une grande communauté) pour Varsovie.<sup>2</sup>

Et pourtant, l'histoire des Juifs à Kutno, comme dans presque toutes les villes polonaises, n'a pas encore été documentée par nos historiens.

Puisse ce petit tableau de notre vie dans une ville encourager nos jeunes historiens à écrire sur l'histoire de

leurs villes et villages, afin d'avoir une vue d'ensemble de la vie de notre passé dans toutes ses nuances.

Le *pinkas* (registre) duquel nous glanons nos informations commence en fait en 1808. Dans l'introduction, l'auteur anonyme dit que les vieux *pinkasim* ont disparu "à cause de leur âge (de la plupart des périodes) et de divers incendies dont notre communauté a souffert." Mais à un autre endroit (dans cette copie, c'est mentionné deux fois), dans une sorte de langage secret, que l'ancien *pinkas* a été gardé hors de portée "pour des raisons de confidentialité". Peut-être cela signifie-t-il le régime prussien antérieur auquel Kutno a appartenu de 1793 à 1805 et qui a tenté de détruire toute vie communautaire ; mais il est plus que certain que ce que l'auteur veut dire ici, ce sont des désaccords internes qui étaient une constante dans nos communautés.

---

<sup>1</sup> Hotsche: Geographie und Statistik von West- Süd- und Neuostpreussen, Berlin 1800, partie II.

<sup>2</sup> Varsovie, 1904, p. 180, *Konis Komisja rządząca w r. 1807*.

La deuxième description est encore plus certaine car il a survécu quelques pages, fragments, des années antérieures jusqu'en 1755.

Cependant, quel que soit le cas, nous pouvons dire avec certitude que :

1) le "nouveau" *pinkas* commence en 1808, et que

2) il y avait des *pinkasim* précédents qui, regrettamment, ont disparu.

\*

Il est compréhensible que le *pinkas*, qui concerne la vie de la *Chevra Kadisha* (Société funéraire) de 1808 (peut-être 1755) à nos jours, puisse fournir beaucoup de matériel non seulement pour une partie de la vie communautaire pendant toute la période. Cependant, nous voulons nous concentrer maintenant sur une seule partie, avec les caractéristiques de la *Chevra Kadisha* au début du 19<sup>ème</sup> siècle, c'est-à-dire que nous prenons en considération uniquement la charte, les règlements qui ont été entrés en 1808 et aussi plusieurs fragments qui rendent notre image plus claire.

\*

La *Chevra Kadisha* se chargeait de visiter les malades, de soigner les morts, et aussi, pendant les vacances, de distribuer les honneurs et les pensions.

Afin d'atteindre le premier objectif – superviser les soins aux malades – le gardien est tenu de passer la première nuit aux côtés des malades, puis les autres à la discrétion du syndic du mois (plus à son sujet, plus tard) qui distribue les billets de tombola. Toute personne qui vient rendre visite à un malade doit veiller à ce que le malade ait de la nourriture, de la boisson et tous les médicaments, afin qu'il n'ait besoin de rien.

Plus tard, la *Chevra Kadisha* a eu son propre hôpital (*hekdish*, maison des pauvres)

La deuxième responsabilité consistait à être présent au moment de la mort afin de donner au défunt son droit – le nettoyer et le conduire, éventuellement, à son enterrement.

La *Chevra Kadisha* a à sa portée tout ce qui s'y rapporte, le lieu de sépulture et aussi tous les instruments nécessaires.

À côté de cela, la *Chevra Kadisha* verse des subventions mensuelles aux personnes indigentes, aux veuves et aux chantes, aux enseignants, aux gardiens et à d'autres personnes exerçant une fonction ecclésiastique.

(Selon un rapport de 1811, les mensualités s'élèvent à 88 gildn polonais.)

\*

Cela soulève la question : d'où la *Chevra Kadisha* recevait-elle son argent ?

Le *pinkas* fournit la réponse dans plusieurs cas :

1) d'un droit d'entrée de chaque nouveau membre ;

2) d'une "*biks*" (boîte de collecte de charité) à chaque enterrement et chaque vendredi ;

3) des paiements mensuels pour les pauvres que les membres étaient tenus de verser ;

4) des revenus du *mikveh* (bain rituel), et

5) le revenu le plus important : l'argent des plots au cimetière.

\*

La responsabilité de tout cela reposait entre les mains d'une administration, qui était officiellement composée des gardiens de la synagogue et de nombreux représentants élus pour un mandat d'un an moins huit jours, mais en réalité, les *kosherim* avaient aussi de l'influence.

Les élections se déroulaient de la manière suivante :

Le premier jour ("*Isru Chag*") après la Pâque (jamais plus tard), l'assemblée générale au cours de laquelle les gardiens précédents présentent un rapport sur l'état de leurs fonds et la comptabilité est confirmée par les représentants. Ensuite, les votes ont lieu. Les noms de ces membres à part entière sont jetés dans un chapeau et cinq bulletins sont retirés. Ceux qui sont dignes de leur sort sont appelés *kosherim*.<sup>3</sup> Tous les membres ont le droit de participer au scrutin à l'exception des gardiens de l'année précédente, des pauvres et des bénéficiaires d'une pension, ainsi que des membres juniors (plus à leur sujet, plus tard.)

Les élus prennent en charge les fonds, remplissent les fonctions de gardiens jusqu'au premier Iyar, c'est-à-dire que dans les huit jours (jamais plus tard), ils élisent à l'administration trois gardiens et représentants à qui ils remettent les fonds, les *pinkas*, et les gardiens nouvellement élus commencent à s'acquitter de leurs fonctions.

Il est compréhensible que les *kosherim* pouvait élire les gardiens qu'ils voulaient (ce n'était qu'en apparence), mais il leur était interdit de prendre la couronne pour eux-mêmes sous peine de perdre à jamais le droit de participer au scrutin. Mais après l'élection des prochains gardiens, la compétence des *kosherim* ne s'arrêtait pas là, ils avaient le même droit que les gardiens d'accepter de nouveaux membres et de prendre des décisions dans les *pinkas*, et ainsi de suite.

Le droit qui appartenait exclusivement aux gardiens était celui de gérer les fonds et d'envoyer des billets de tombola aux membres. Ceci était pris en charge chaque mois par un directeur différent, appelé directeur du mois – par exemple le doyen du mois dans chaque administration communautaire.

Mais aussi en ce qui concerne l'argent, il y avait peu de confiance des gardiens, de sorte que par exemple, quand on achetait une tombe, il devait y avoir au moins son représentant (à l'exception d'une tombe pour un enfant jusqu'à l'âge de quatre ans).

Cependant, lorsqu'un Juif important mourrait, d'autres membres devaient également être présents à sa cérémonie d'enterrement, et lorsque le gardien commettait

<sup>3</sup> J'ai composé cette image à partir d'une seule copie du *pinkas* appartenant à la *Chevra Kadisha*. Malheureusement, ce n'est pas une copie au vrai sens du terme parce qu'elle a été faite selon la compréhension du rabbin de Kutno d'aujourd'hui, Yitzhak Yehuda Trunk, et il y a dedans des fragments modifiés, répétés et même certains qui n'existent même pas dans l'original.

parfois une escroquerie, il devait payer les dommages-intérêts de sa propre poche.

Ceci s'appliquait également aux dépenses, par exemple, lors de l'établissement d'une liste des pauvres qui reçoivent un versement mensuel, des membres plus importants devaient être présents.

\*

Mais tous les membres n'ont pas les mêmes droits. Pendant les trois premières années, chaque nouveau membre est appelé un "*młodszy*" (membre junior) et n'a aucun droit de participer à la prise de décision, aux urnes, etc. D'un autre côté, il est tenu d'obéir aux membres les plus âgés, de veiller sur les malades et les morts et d'être prêt à répondre à toutes les convocations des gardiens.

Après les trois premières années, il n'a plus à assurer de gardes, comme un membre de plein droit. Il peut maintenant participer à la prise de décision ainsi qu'à la communauté, mais il ne peut pas être élu comme gardien ou à tout autre poste.

Il ne devient membre de plein droit qu'après six années.

En ce qui concerne les Juifs importants, c'est-à-dire les membres érudits, les membres riches, etc., une exception est faite : ils sont également membres juniors pour une période de six ans, c'est-à-dire qu'ils n'ont ni droit d'élection actif ni passif, mais ils n'ont pas plus à remplir le devoir de garde qu'un membre de plein droit.

Les membres ont la responsabilité d'inscrire leurs jeunes fils pour lesquels ils paient un droit d'entrée de seulement dix gildn polonais (un étranger paie plus), mais leur adhésion comme membre junior ne commence qu'après leur mariage.

Les membres ont cependant d'autres droits. Comme nous l'avons déjà vu, pour toute question importante, comme le déboursement ou la collecte de fonds, l'accord des membres est nécessaire. De plus, la prise de décision ne peut être acceptée sans leur accord. Cependant, ils n'ont pas le droit d'entrer quelque chose dans les *pinkas* – et encore moins de s'opposer ou de protester contre ce qui était déjà écrit dans les *pinkas*. C'est pourquoi, lorsqu'un membre meurt, outre les honneurs que tous les membres lui ont décernés, il ne paie pas plus de dix gildn polonais pour sa tombe, si riche soit-il.

\*

Un membre important de la *Chevra Kadisha* est le *shamash*. Il doit passer la première nuit au chevet de chaque malade. Il informe le gardien de chaque personne malade et

personne décédée. Il annonce les décès dans les rues juives, creuse les tombes, garde l'inventaire, etc.

C'est pourquoi il reçoit :

- 1) tous les bénéficiaires du *mikveh* ;
- 2) le contenu des boîtes de charité tous les vendredis,

et

- 3) 30 gildn polonais chaque année.

\*

De ce qui précède, nous voyons :

1) Que la *Chevra Kadisha* était impliqué dans toutes les fonctions philanthropiques qui reviennent habituellement à la communauté.<sup>4</sup>

2) ne pas autoriser l'adhésion de personnes sans importance, c'est-à-dire aucun commerçant, et n'accepter que les fils des membres, retirer le droit de vote aux membres pauvres – tout cela nous indique que la *Chevra Kadisha* était de caractère aristocratique-ploutocratique ;

3) la ploutocratie avait peur même de ses propres gardiens élus, sans parler des *kosherim* qui, après tout, étaient tirés au sort. Par conséquent, nous voyons que chaque fonction importante était strictement limitée (doit avoir le contrôle de nombreux membres), et à ce jour, la durée du mandat est fortement surveillée, et ainsi de suite, et

4) les personnes qui étaient à la tête de la *Chevra Kadisha* étaient aussi les anciens de la communauté. Je n'ai pas de preuve précise de cela, mais une lumière est jetée sur cela à cause d'un protocole de 1791. Il y est dit que les gardiens de la *Chevra Kadisha*, trois ans auparavant, avaient partiellement libéré un Juif du village voisin de taxe par tête pendant trois ans parce qu'il avait renoncé au remboursement du prêt de 300 gildn qu'il avait accordé pour l'achat d'une parcelle de terrain pour un cimetière.

Cela nous montre que les gardiens ont inclus dans leurs activités de *Chevra Kadisha* des fonctions qui devraient appartenir exclusivement à l'administration communautaire.

Aussi, le fait que le *mikveh* ait appartenu à la *Chevra Kadisha*, qu'ils aient payé de l'argent pour le faire réparer, qu'ils aient versé une subvention monétaire non seulement aux pauvres et aux veuves, mais aussi aux *shamashim*, enseignants, chantres et autres religieux, conduit aussi à penser que la *Chevra Kadisha* et la communauté étaient très certainement à cette époque des institutions très étroitement liées.

("Jeune Historien")

<sup>4</sup> D'autres communautés plus grandes, telles que Posnan et Cracovie, ont élu des commissions pour les fonctions philanthropiques. Voir : Bałaban, Fajlkenfeld et Schorr. Les élections pour l'administration communautaire avaient lieu d'habitude pendant les jours chauds de la Pâque. Là aussi, des *kosherim* étaient élus et ils éliminaient les autres postes. Voir :

M. Bałaban : Dzieje Żydów w Krakowie I na Kazimierzu ;  
W. Feilchenfeld : Die innere Verfassung der jüdischen Gemeinde zu Posen in 17 u. 18 Jahrhundert. Zeitschrift für Provinz Posen, 1896 ; M. Schorr : Organizacja Żydów w Polsce. Kwartalnik historyczny, 1899.